



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orgues

Question écrite n° 111867

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la question des orgues en France. Les orgues ont une place toute particulière dans notre patrimoine national et nécessitent, parfois de mobiliser d'importantes sommes pour leur restauration. Il souhaite connaître le montant des aides de l'État pour la restauration des orgues dans notre pays depuis 2002 en distinguant les orgues propriétés de l'État ou des collectivités locales, et celles qui appartiennent à des propriétaires privés. Il souhaite aussi connaître le montant des aides pour la restauration des orgues dans les lieux de culte.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication entend rassurer l'honorable parlementaire sur la continuité de la politique générale de l'État en faveur des orgues, en particulier sur ses actions relatives aux restaurations et aux créations d'instruments ainsi que sur les sommes qui leur sont consacrées. C'est ainsi qu'entre 2003 et 2006 une somme globale de 1,8 million d'euros a été consacrée par la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles pour une trentaine d'opérations, tant à des restaurations d'instruments (sôt opérations) qu'à des créations d'orgues vingt-trois opérations) principalement, installés dans des édifices appartenant à des communes pour l'essentiel, à des associations culturelles ou à l'État. Toutes ces opérations ont reçu un avis favorable au principe d'une subvention de l'État émis par la commission des orgues non protégées au titre des Monuments historiques en raison de la qualité de leur projet culturel et musical de diffusion et de pédagogie, qui constitue le principe d'intervention de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles du ministère de la culture et de la communication. Elles bénéficient d'une subvention moyenne de l'État de 20 % pour les restaurations et de 25 % pour les créations. Sur les opérations de restauration d'orgues non protégées au titre des Monuments historiques financées depuis 2003 pour plus de 425 000 euros sur des crédits de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, il convient de signaler les récents travaux sur des orgues installées dans des édifices appartenant à des communes à Nontron (Dordogne), à Saint-Cloud (Hauts de Seine), à Vierzon (Cher), à Bayon (Meurthe-et-Moselle), à Grenoble (Isère), l'orgue de l'église Saint-Pierre de Neuilly-sur-Seine, sans oublier la restauration d'un petit orgue au temple de Troyes (Aube), propriété d'une association culturelle. Il convient de préciser que les opérations de restaurations d'orgues soutenues par le ministère de la culture et de la communication concernent essentiellement des instruments installés dans des lieux de culte, avec toutefois des opérations dans des écoles de musique. Cependant, l'intervention de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles est toujours subordonnée à l'existence d'un projet culturel et pédagogique global visant à faire connaître l'orgue auprès du plus grand nombre grâce à des concerts, présentations, animations tout au long de l'année et en particulier lors de la Fête de la musique et des Journées du patrimoine. Le ministre de la culture et de la communication se tient régulièrement informé des réalisations des facteurs d'orgues français, qu'il s'agisse de restaurations d'instruments protégés au titre des Monuments historiques ou non ou de créations, et se réjouit de contribuer, par l'action volontaire de l'État en partenariat avec les collectivités territoriales et parfois les apports des associations locales des amis de l'orgue, au maintien d'un véritable savoir-faire artisanal, largement reconnu en France et à l'étranger. Il demeure toujours

très attentif aux actions de création et il réaffirme sa volonté de poursuivre une politique de création d'orgues neuves, en parfaite complémentarité avec la politique de protection et de conservation du patrimoine organistique initiée par la direction de l'architecture et du patrimoine.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111867

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12618

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2879